Règlement du jeu organisé par la société Famille Mary

ARTICLE 1

La société Famille Mary dont le siège social est Beau rivage, 49450 St André de la Marche, organise du dimanche 20 mars au dimanche 17 avril 2022 inclus », un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Grand Jeu du Printemps ».

Le « Grand Jeu du Printemps » sera hébergé sur la plateforme de jeu https://www.kimpleapp.com/ . Famille Mary décline toutes responsabilités en cas d'incident technique ou moral.

ARTICLE 2

Ce jeu est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus. Ne peuvent participer à ce jeu les salariés de la société organisatrice ainsi que les membres de la famille en lien direct.

ARTICLE 3

Pour participer à ce jeu, il suffit de renseigner les informations suivantes : e-mail, prénom et nom du jour. Tout formulaire incomplet ou considéré comme suspicieux sera exclus du tirage au sort pour tenter de remporter le lot « Coffret de produits Famille Mary d'une valeur de 100€ ».

Nous nous réservons la possibilité d'exploiter les adresses emails qui auront acceptés la mention « En cochant cette case, j'accepte de recevoir des communications commerciales et des newsletters de la part de Famille Mary et de ses partenaires ».

ARTICLE 4

Les Lots de ce tirage au sort sont les suivants :

- Pour tous les jours : 1 code promo offrant 5€ de remise dès 30€ d'achat à valoir sur le site www.famillemary.fr + 1 boite de bonbons à l'orange Famille Mary offerte dès 30€ d'achat également à valoir sur le site www.famillemary.fr avec le code PRINTEMPS/2022 à renseigner dans le panier lors du passage de la commande. Offre valable jusqu'au 30 avril 2022 inclus, dans la limite des stocks disponibles. Famille Mary se laisse la possibilité de supprimer/changer le cadeau pendant la durée du jeu concours.
- Pour 1 gagnant tiré au sort le 20 avril 2022 parmi tous les participants uniques au jeu : 1 « Coffret de produits Famille Mary d'une valeur de 100€ », contenant : 1 pot de miel de printemps d'Anjou édition 100 ans 500g + 1 pot de miel de forêts d'Anjou édition 100 ans 200g + 1 pot de Miel de thym & propolis verte 200g + 1 pot de caramiel au sel de Guérande 200g + 1 pain d'épices au miel et framboises 250g + 1 programme Fortifiant bio de 30 ampoules + 1 boite de pastilles vitalité 60g.

Le gagnant sera contacté par courriel (e-mail) ou appel téléphonique par la société Famille Mary le 20 avril 2022. Le gagnant devra alors fournir ses coordonnées géographiques afin que Famille Mary puisse lui envoyer son lot. Il aura alors 2 semaines pour se manifester à compter du 21/04/2022, faute de quoi le lot serait remis en jeu à une date ultérieure.

ARTICLE 5

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèce ou contre toute autre donation.

ARTICLE 6

La société Famille Mary se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 7

Le Participant autorise Famille Mary et les sociétés participant à l'organisation du Jeu à mentionner son gain éventuel dans le cadre de la promotion du Jeu sur le Site ou les points de vente Famille Mary, ou sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 8

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'application et d'interprétation de celui-ci seront tranchées souverainement par la société organisatrice.

Famille Mary, le 11/03/2022